



Affiché le 08/04/2025

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 03 avril 2025

OBJET : Attribution du marché « Fourniture de denrées alimentaires pour les crèches communautaires (2025-04 – Relance des lots 4 et 5 de la procédure 2024-09) »

Décision n° 25 04 02

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari et Monsieur Noël Albin.

Absents : Monsieur Jean-Marc Rancurel et Madame Christine Beille-Tourscher

Rapporteur : Monsieur Cyril PIAZZA

Considérant la délibération du Conseil Communautaire n° 24 12 06 en date du 05 décembre 2024 détaillant les délégations partielles du Conseil communautaire au bureau,

Considérant l'infructuosité pour absence d'offre sur les lots 4 et 5 de la consultation relative à la fourniture de denrées alimentaires pour les crèches communautaires (2024-09),

Vu l'article R2122-2 du Code de la Commande Publique permettant le recours à la procédure de marché sans publicité ni mise en concurrence préalables en cas d'absence d'offre,

Considérant que les conditions initiales du marché n°2024-09 n'ont pas été substantiellement modifiées,

Considérant les conclusions de l'examen des offres suite à la consultation directe des candidats potentiels,

Le Bureau, vu sa délégation, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer le lot 4 « produits frais » du marché de fourniture de denrées alimentaires pour les crèches communautaires (2025-04) à l'entreprise Passion Froid Groupe Pomona (Aix en Provence),

- **Décide** d'attribuer le lot 5 « denrées en froid négatif » du marché de fourniture de denrées alimentaires pour les crèches communautaires (2025-04) à l'entreprise Passion Froid Groupe Pomona (Aix en Provence),

- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari et Monsieur Noël Albin.

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA**

